



16^e
EDITIE

TUINBEURS

Kasteel Edingen

In een uitstekende omgeving

12-13-14 APRIL 2019

Vrijdag van 14u00 tot 19u00

Zaterdag van 10u00 tot 19u00

Zondag van 10u00 tot 19u00

Autosnelweg A8 uitrit 26



Archeos Expo sprl

T+32(02)3322747 - F+32(02)4243625 - G+32(0)475753586 - +32(0)476773240
info@archeosexpo.be - www.foiredejardin.be



TECHNISCHE GEGEVENS

- Het evenement :** 16de Tuinbeurs in het park van het Kasteel van Edingen.
- Datum :** 12, 13, 14 april 2018.
- Plaats :** Park van het Kasteel van Edingen.
- Ligging :** In een van de mooiste en grootste Parken van België, de vorige eigenaar was de familie van Arenberg, later de Barons Empain. Heel gemakkelijk te vinden op de A8 spoorweg Uitrit N°26: Brussel - Aat - Doornik - Rijsel: Brussel 38 km, Bergen 33 km, Gent 55 km, Aat 15 km, Doornik 50 km, Rijsel 80 km, Valenciennes 70 km, Brugge 80 km...
- Standen:** De standen buiten zijn meestal in het park geplaatst - langs de paden en bij het meer. Zie bijgevoegd gekleurd plan met nummers. Overdekte standen onder tenten van 5 x 5 m, 2,5 m x 5 m of 2,5 x 2,5 m. Vanwege het werk is de stal vervangen door een grote tent (8 x 30 m) gescheiden in een module van 3 x 3 m
De standen in het kasteel begane zijn gereserveerd voor kunstenaars en ambachtslieden.
- Parking :** Gratis ruime parking aangeduid met pijlen vanaf de uitrit N°26 van de A8.
- Openingsuren :** Vrijdag : van 14u00 tot 19u00
Zaterdag en zondag : van 10u00 tot 19u00
- Installatie :** Donderdag 11 april : van 10u00 tot 19u00
Vrijdag 12 april : van 09u00 tot 13u30
- Opgepast :** Op vrijdag sluiten we de deuren om 13u30, niemand mag in het park rijden tijdens de openingsuren (onder bewaking van de park agenten). De wagens kunnen alleen door de ingang van de stad in het park binnen gaan.
- Afbraakstanden:** Zondag 14 april : van 19u00 tot 23u00
Maandag 15 april : van 09u30 tot 16u00 precies
- Elektriciteit :** Optioneel 50,00 € per 1000 watt (reeds inbegrepen voor de standen in het kasteel en in de grote tent).
Extra apparatuur wordt geleverd om de elektrische capaciteit te vergroten: **Geen ongeplande aansluiting is toegestaan tijdens de beurs.**
- Goederen :** Planten, bloemen, decoratie en fruitbomen. Tuin en veranda's decoratie, tuinantiek, granen, gereedschappen, tuinbeelden, fontein, teelaarde... **Plastic zakken zijn verboden. Herbruikbare zakken "Tuinbeurs" zal worden aangeboden (prijs later meegedeeld).**
- Kinderen :** Gratis animatie voor kinderen zaterdag en zondag.
- Reservatie :** Geen reservatie van een stand zonder betaling van een voorschot van minimum 50%. Het voorschot moet binnen de 10 dagen na de reservatie betaald zijn. Zonder voorschot, mogen de standen verhuurd worden.
- Boet :** Het saldo van de betaling van de standen moet **15 DAGEN** voor het begin van de beurs gedaan zijn, zodat wij in tijd de facturatie kunnen beëindigen.
Opgepast. Wij hebben te veel administratieve kosten voor te laat betaling. Vanaf nu alle standen die niet op tijd betaald zijn, zullen een supplement van **50,00€** betalen voor administratieve kosten (ten laats 28 maart).
- 2 betalingen max (voorschot + saldo)**
- Informatie :** Archeos expo sprl
Stallestraat 175 - 1180 Brussel
T +32 (0)2 332 27 47
F +32 (0)2 424 36 25
G +32 (0) 475 75 35 86, +32 (0)476 77 32 40
info@archeosexpo.be
<http://www.foiredejardin.be>



STANDEN & PRIJZEN

Prijzen buiten btw (21%)

1. Standen in het park enkel bloemen en planten (zonder decoratie) 4,00 €/m²
Minimum oppervlakte 20m² (= 80,00 €)
2. Standen in het park anders dan bloemen en planten 16,00 €/m²
Minimum oppervlakte 12m² (= 192,00 €)
*Persoonlijke tenten en parasols alleen **wit of groen**.*
3. a. Verhuring van witte tent 25 m² (5 m x 5 m) zonder vloer 555,00 €
+ 10 m² (5 m x 2 m) buiten gratis.
b. Verhuring van witte tent 25 m² (5 m x 5 m) **met vloer** 655,00 €
+ 10 m² (5 m x 2 m) buiten gratis.
c. Verhuring van witte tent 6,25 m² (2,5 m x 2,5 m) zonder vloer 231,00 €
+ 3,75 m² (2,5 m x 1,5 m) buiten gratis
d. Verhuring van witte tent 6,25 m² (2,5 m x 2,5 m) **met vloer** 271,00 €
+ 3,75 m² (2,5 m x 1,5 m) buiten gratis
e. Verhuring van witte tent 12,50 m² (2,5 m diepte x 5 m breedte.) zonder vloer 417,50 €
+ 7,5 m² (5 m x 1,5 m) buiten gratis
f. Verhuring van witte tent 12,50 m² (2,5 m diepte x 5 m breedte) **met vloer** 457,50 €
+ 7,5 m² (5 m x 1,5 m) buiten gratis
4. Overdekte standen in de grote tent (3 m x 3 m) 245,00 €
(stand 195,00 € + elektriciteit 50,00 €)
5. Standen "ambacht" in het kasteel (elektriciteit inbegrepen en verplicht)
 - a. Gelijksvloer *(stand 110,00 € + elektriciteit 30,00 €)* 140,00 €
 - b. Eerste verdieping *(stand 90,00 € + elektriciteit 30,00 €)* 120,00 €
6. Opties:
Verhuring van tafel *(Standen in het kasteel)* 7,00 €/st
Elektriciteit per 1000 watt *(Standen in het park)* 55,00 €
Extra buiten oppervlakte *(vóór de tent)* 16,00 €/m²
7. Uitnodigingen *(btw 6% inbegrepen)* 4,00 €/st
(Ingang prijs aan de kassa: 8,00 €)



Tenten zonder of met vloer
2,5 m x 2,5 m



Tenten zonder of met vloer
5 m x 5 m - 5 m x 10 m - 5 m x 15 m ...



Tenten zonder of met vloer
5 m x 5 m - 5 m x 10 m - 5 m x 15 m ...



Tenten zonder of met vloer
5 m x 2,5 m



HUURCONTRACT

TUSSEN (organisator): ARCHEOS EXPO SPRL - Stallestraat 175 - 1180 Brussel

Tél: 02/3322747 - Fax: 02/4243625 - GSM: 0475/753586 - E-mail: info@archeosexpo.be – www.foiredejardin.be

BTW: BE0456911867 - FORTIS: 001-2681501-12 - Code IBAN: BE19 00126815 0112 - Code BIC: GEBABEBB

EN (exposant):

Naam : _____ BTW nr : _____

Adres : _____

Tel : _____ Fax : _____ GSM : _____

E-Mail : _____

Web site : _____

Facebook _____

Auto nummerplaats : _____

1) **Evenement:** 16de Tuinbeurs – Park van het kasteel van Edingen

2) **Datum :** 12/13/14 april 2019

3) **Verhuring:**

Oppervlakte _____ m² x _____ € / m² (Stand in het park of extra oppervlakte)

	BEDRAG :		BEDRAG :
Stand in het park.....	€	Stand Kasteel (+ elektriciteit)	€
Forfait.....	€	Elektriciteit (1000 watt).....	€
Tent van 25 m ² <input type="checkbox"/> met vloer.....	€	Tafel.....	€
Tent van 12,5 m ² <input type="checkbox"/> met vloer.....	€	Dubbel-raster.....	€
Tent van 6,25 m ² <input type="checkbox"/> met vloer.....	€	Catalogue	€
Stand in grote tent 3 x 3 m (+ elektriciteit)	€	Divers	€

Totaal buiten TVA..... €

BTW 21%..... €

TOTAAL inbegrepen..... €

4) **Réservatie:** Het saldo van de betaling van de standen moet 15 DAGEN voor het begin van de beurs gedaan zijn. Alle standen die niet op tijd betaald zijn, zullen een supplement van 50,00€ betalen voor administratieve kosten (ten laats 25 maart). Sans acompte, le stand pourra être reloué sans que l'organisateur ne doive prévenir l'exposant. Tout montant impayé à son échéance sera d'une part, à titre de clause pénale, augmenté de 50% (cinquante pour cent) avec un minimum de 250 € (deux cent cinquante €), et d'autre part, fera courir de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de 15% l'an sur le montant total de loyers dus (taxes et charges comprises), à partir de l'échéance de paiement jusqu'à la date de paiement intégral et effectif. Tout paiement devra être effectué par versement ou par virement au compte **IBAN: BE19 00126815 0112** (BIC GEBABEBB) d'**Archéos-Expo SPRL** ou en espèces à l'organisateur.

Ik stort als voorschot de som van _____ € contant of per overschrijving.

Ik heb gelezen van de algemene en bijzondere voorwaarden en ik ga akkoord.

Ik voeg aan dit contract de beschrijving van goederen en het informatieblad voor de catalogus.

Datum : ____ / ____ / 2019

De organisator

De exposant (Naam en voornaam)



INFORMATIEBLAD VOOR DE CATALOGUS

Veillez nous renvoyer les coordonnées que vous désirez voir apparaître dans le catalogue en suivant strictement les instructions ci-dessous.

3 lignes gratuites de 27 caractères maximum par ligne (espace inclus)

Les 3 premières lignes sont imposées (Nom, activité,, 1 seul N° de téléphone).

Toutes autres informations (e-mail, site web, ou autre N° de téléphone) sont à indiquer dans les lignes supplémentaires (à 12,50 € par ligne).

Ne pas combiner plusieurs informations sur une même ligne (1 seule information par ligne).

Ex. : N° de téléphone = 1 ligne
N° de Fax = 1 ligne
E-mail = 1 ligne
Site web = 1 ligne

Supplément (Hors TVA):

Par ligne supplémentaire : 12,50 €
Texte encadré : 12,50 €
Publicité ½ page A5 : 150,00 €
Publicité 1 page A5 : 250,00 €

Verplichte informatie (gratis):

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
Naam																																
Activiteit																																
Tel of fax of GSM	+	3	2	(0)																										

Bijkomende informatie:

Extra lijn 1 (+ 12,50 €)																															
Extra lijn 2 (+ 12,50 €)																															
Extra lijn 3 (+ 12,50 €)																															

- + Kader rond tekst (+ 12,50 €)
- + Publiciteit ½ pagina A5 (+ 150,00 €)
- + Publiciteit 1 pagina A5 (+ 250,00 €)

Totaal : € buiten BTW 21%

Archeos Expo SPRL
Stallestraat, 175 - 1180 Brussel
T : 02/3322747
F : 02/4243625
G: 0475/753586 - 0476/773240
www.archeosexpo.be
info@archeosexpo.be



BESCHRIJVING VAN GOEDEREN

Stand naam:

CATÉGORIE

- Planten / bloemen
- Decoratie
- Ambachten
- Cadeaus
- Art de la table
- Voeding
- Anders:

LIJST VAN ARTIKELS

1°	
2°	
3°	
4°	
5°	
6°	
7°	
8°	
9°	
10°	
11°	
12°	
13°	
14°	
15°	

Alle niet-conforme of niet-voorzien goederen kan uit de verkoop worden ingetrokken, zonder dat de exposant kan tegen de organisator wenden.

Archeos Expo SPRL
Stallestraat, 175 - 1180 Brussel
Tél.: 02/3322747
Fax.: 02/4243625
GSM.: 0475/753586 - 0476/773240
www.archeosexpo.be
info@archeosexpo.be

Opmerking :



VERHURING VAN BANK TERMINAL

Nous vous proposons la location de « terminaux bancaires » (Bancontact) avec la technologie GPRS/GSM. Le terminal de paiement travaille entièrement de manière autonome et n'a pas besoin de ligne téléphonique ou d'internet. Il suffit d'une prise électrique.

Le terminal de paiement fonctionne de manière sûre, rapide et efficace avec toutes les cartes de débit et éventuellement de crédit. (Bancontact, Maestro). Le terminal est configuré au nom de l'exposant. L'argent est transféré 3 jours après la transaction sur votre compte. Les frais de transactions seront retirés directement (**0.39€** par transaction + 21% TVA). Les rouleaux de tickets sont inclus dans la location. L'appareil vous sera livré sur votre stand et sera à rendre auprès de l'organisateur Archéos Expo sur place.

Prix par appareil (pour la durée de l'événement) :

Sans fonction carte de crédit : **105,00 €** (+21% TVA)

Avec fonction carte de crédit : **135,00 €** (+21% TVA)

Le prix de la location sera déduit du montant total des transactions

Pour réserver, merci de nous retourner le formulaire ci-après complété.



LOCATION	
NOMBRE DE TERMINAUX Sans fonction carte de crédit	
NOMBRE DE TERMINAUX Avec fonction carte de crédit	
DATE D'UTILISATION	Du 12 au 14 avril 2019
ADRESSE DELIVRAISON Envoi et reprise	FOIRE DE JARDIN Parc du Château d'Enghien
CONTACT LIVRAISON / REPRISE	Archéos Expo sprl (0475/75.35.86)
DATE LIVRAISON SOUHAITEE	Le 11 avril 2019
DATE REPRISE SOUHAITEE	Le 15 avril 2019

CONTACT	
NOM + PRENOM	
TELEPHONE	
MAIL	

ENTREPRISE	
NOM + FORME JURIDIQUE	
ADRESSE DE FACTURATION	
N° TVA (NA si non assujetti)	
N° COMPTE Pour versement	IBAN :
	BIC :

EN SIGNANT CE DOCUMENT, J'ACCEPTÉ LES CONDITIONS GENERALES DE INSTELE SCRL	
VOUS ETES UN PARTICULIER ? MERCI DE JOINDRE UNE COPIE RECTO VERSO DE VOTRE CARTE D'IDENTITE VOUS ETES UNE SOCIETE, MERCI DE JOINDRE UNE COPIE DES STATUS DE LA SOCIETE	
SIGNATURE	

RESERVE A CONNECT-ON		
PRIX LOCATION		A VERSER
TID		
TID		
TID		
FACTURE		



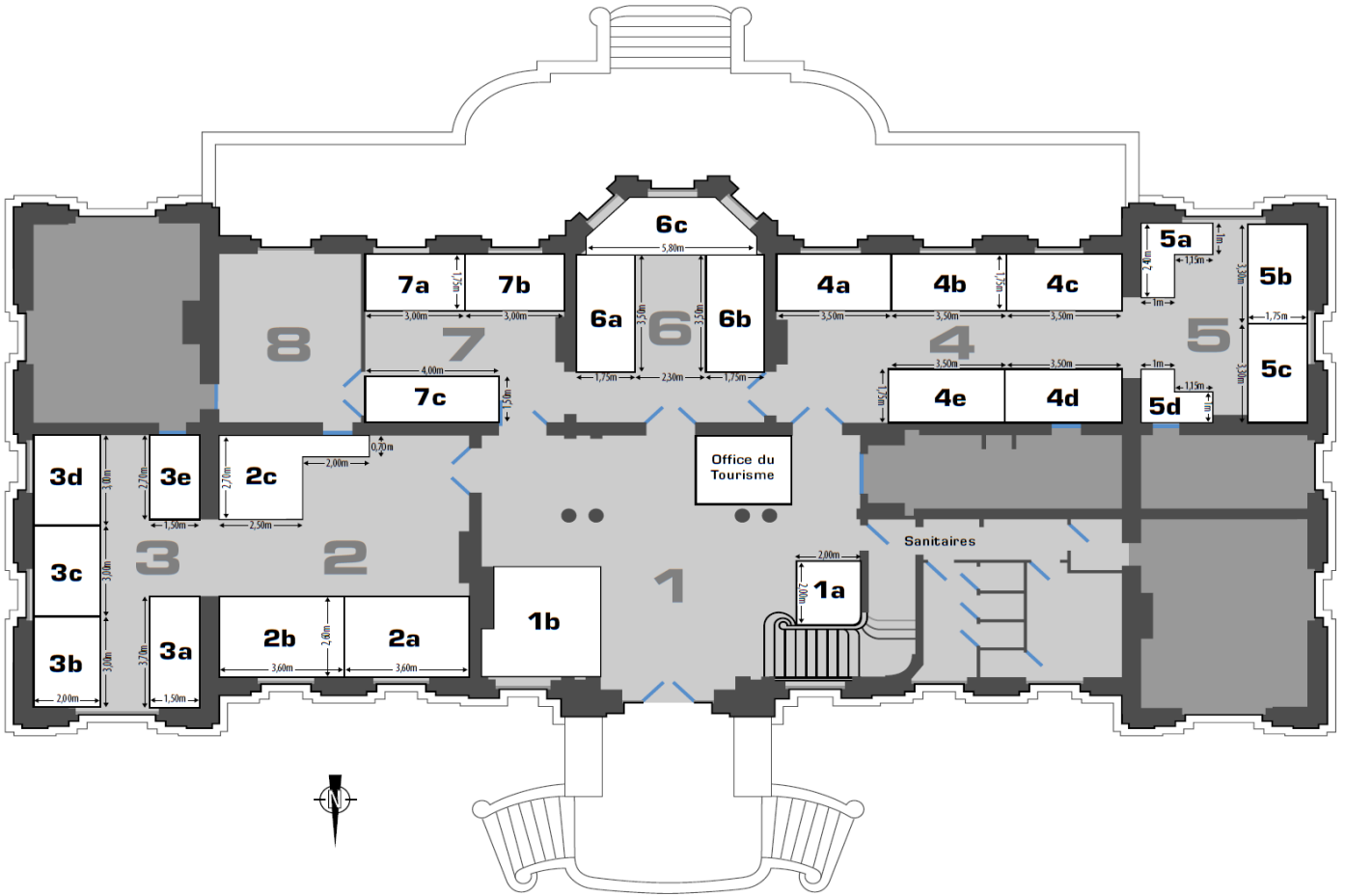
- 1** Ateliers Bien-Êre
- 2** Conférences
- 3** Conférences & Ateliers Bien-Êre
- 4** Conférences
- 5** Conférences
- 6** Dédicace
- 7** Rassemblement pour la visite du souterrain au stand Natagora
- 94** Sortie de la visite du souterrain
- 99** Démonstration d'étamage
- 201** Départ promenade en petit train
- 413** chateau gonflable
- 424** Poste de secours
- 425** Atelier Cerf-volant
- 426** Atelier peinture
- 503** taille de rosiers. Dédicace
- 520** Workshops des Potagers de Thomas
- 600** vers démonstration taille de dalhia dans les serres

Points de rendez-vous
 Statues
 Luminaires
 Plantations
 Grandes tentes

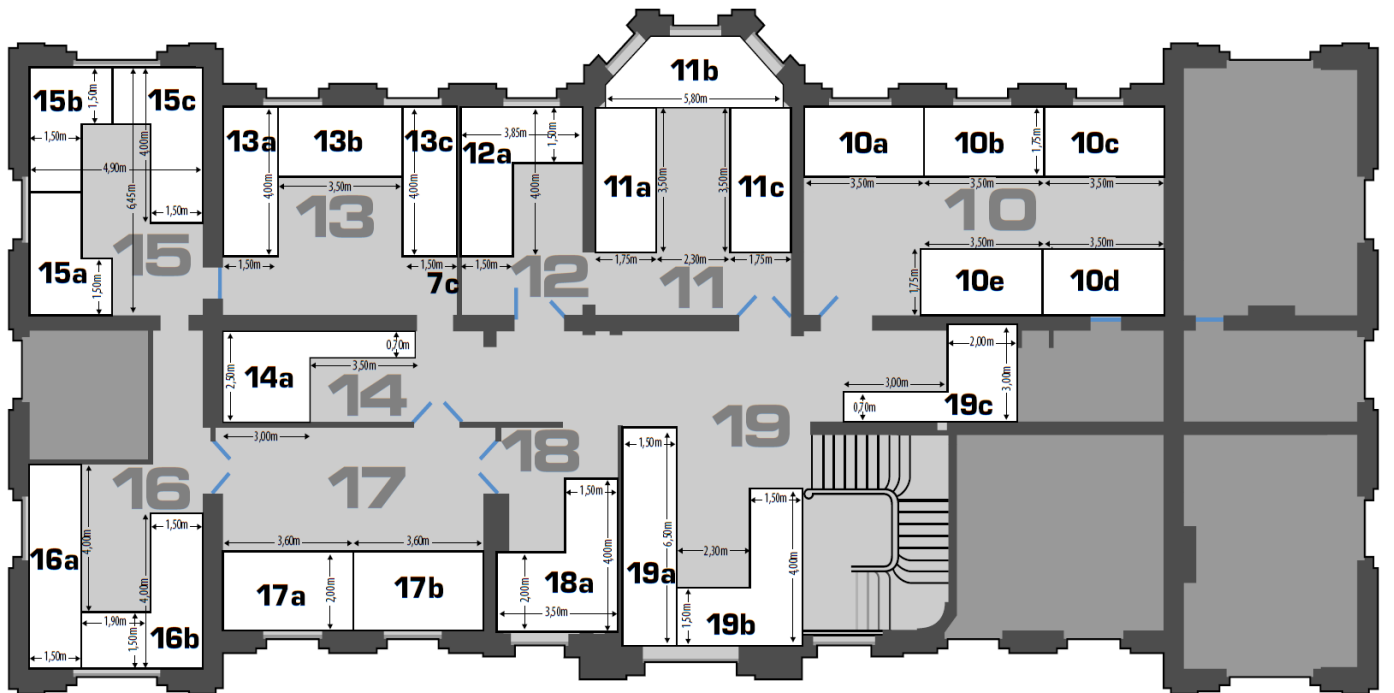


KASTEEL

Gelijkvloer



1^{ste} verdieping





CATALOGUE FOIRE DE JARDIN

Soyez remarqu s dans le catalogue !

Le catalogue qui est en quadrichromie est tir    15.000 exemplaires, il est un outil de r f rence qui est conserv  par les visiteurs et leur sert pour retrouver les r f rences de nos exposants.

Vous pouvez faire mieux ressortir votre nom, et ins rer des informations compl mentaires.

<p>Prix de l'impression en quadrichromie</p>

<p>- 1 page compl�te couleur (format A5) 250 �</p>
--

<p>- 1/2 page couleur (format horizontal) 150 �</p>

Donn es techniques pour insertion dans le catalogue :

PARUTION EN QUADRICHROMIE

1 page

Surface utile: 130 mm large x 190 mm haut

Format rogn : 150 mm large x 210 mm haut

Format   bords perdus: 160 mm large x 220 mm haut

1/2 page

Surface utile: 130 mm large x 90 mm haut

Format rogn : 150 mm large x 105 mm haut

Format   bords perdus: 160 mm large x 115 mm haut

SP CIFICATIONS TECHNIQUES

EN MAC:

La mise en page doit  tre faite dans le programme XPress (versions 4.04 / 4.1 / 5) au format 100%.

Toutes les polices employ es doivent  tre jointes au document, ainsi que TOUS les logos et les images import s dans votre annonce.

en format eps (polices et images jointes)

en format pdf

EN PC:

Nous faire parvenir votre annonce

en format pdf

Les fichiers doivent nous  tre fournis (sur CD ou par mail) 4 semaines minimum avant le salon.

Nous vous proposons  galement de r aliser pour vous la conception et la mise en page de votre annonce (pleine page ou demi-page).

Contactez-nous pour plus de renseignements.

CONDITIONS GENERALES

Art. 1 - Conditions de participation :

La manifestation est réservée aux négociants professionnels et en possession d'un registre de commerce en Belgique ou dans leur pays d'exploitation. L'exposant s'engage à : - être présent sur son stand durant les heures d'ouverture au public - à sommer la présentation de son Stand (savoir, notamment : tréteaux, tringles, rien ne sera exposé à même le sol), et à veiller à la cuisine des pièces exposées sous le contrôle de l'organisateur qui aura le pouvoir de retirer les pièces qu'il estimera de qualité insuffisante.

Art. 2 - Objet du contrat :

Les lieux loués sont parfaitement connus de l'exposant qui, après les avoir examinés dans tous leurs détails, en compagnie de l'organisateur, a constaté qu'ils étaient en parfait état locatif. Il s'engage à les restituer dans le même état à sa sortie, et après avoir procédé à leur nettoyage et à l'enlèvement des poubelles. A défaut, l'exposant se verra facturer les frais de nettoyage de son emplacement (trente euro + TVA). L'exposant veillera à se conformer en toutes circonstances au(x) règlement(s) d'ordre intérieur dont il reconnaît avoir pris connaissance.

Art. 3 - Loyer :

L'organisateur attire l'attention de l'exposant sur le fait que le loyer sera dû même en cas d'inoccupation des lieux loués par l'exposant.

Art. 4 - Délivrance des lieux loués :

Dans l'hypothèse où, par suite d'incendie, de guerre, d'émeute, d'attentat, d'explosion, de calamité publique, de cas de force majeure, ou de tout autre empêchement irréversible dans un temps bref, rendant impossible l'obligation de l'organisateur de respecter totalement ou partiellement son obligation de délivrance des lieux loués, sa responsabilité ne pourrait en aucun cas être engagée. Il ne serait redevable d'aucune indemnité de ce chef, et toute somme payée à l'organisateur par l'exposant en exécution du contrat de location lui resterait acquise.

Art. 5 - Cession et sous-location :

L'exposant ne pourra en aucun cas ni céder, ni sous-louer les lieux loués, que ce soit en tout ou partie, sans l'accord spécial et écrit de l'organisateur.

Art. 6 - Sécurité, assurances, accidents, responsabilités :

A/ L'exposant s'engage à respecter, pendant toute la durée de la location, les lois et les règlements sur la sécurité du travail, l'hygiène, la salubrité et la protection des lieux contre l'incendie et contre toute autre source de dommage, ainsi que tous règlements généraux et/ou particuliers de la manifestation à laquelle il participe dont il reconnaît avoir pris connaissance. Les issues de secours, extincteurs, bouches d'incendie, notamment, devront en permanence rester libres d'accès. L'exposant est tenu d'apporter sur son emplacement un extincteur d'incendie à date non périmée d'une capacité de 1 kilo et en ordre de bon fonctionnement.

B/ Un gardiennage sera assuré en dehors des heures d'ouverture de la foire, afin de limiter les risques de vols dont l'organisateur ne pourrait en aucun cas être tenu pour responsable. Pendant toute la durée de la location, y compris en dehors des heures d'ouverture de la foire, l'exposant sera responsable de sa propre marchandise. Il déclare expressément et sans réserves renoncer à mettre en cause la responsabilité de l'organisateur en cas de perte, de vol ou de tout autre dommage dont il serait victime, même en dehors des heures d'ouverture de la foire, et même si l'organisateur s'avérait responsable du dommage qui lui aurait été causé. Il déclare expressément renoncer sans réserves, également à tous recours éventuels contre celui, celle ou ceux ayant organisé la manifestation (autres que « l'organisateur » au sens du contrat de location) pour la participation à laquelle les lieux précités lui ont été donnés en location, ainsi qu'à tous recours contre les copropriétaires, colataires ou occupants du bâtiment dont il occupe un ou plusieurs emplacements, et contre toute personne participant à la manifestation, dirigeant(s), responsable(s), administrateur(s) de la manifestation, visiteurs, ou préposés de ces personnes ou organismes, et ce, même si ceux-ci s'avéraient être responsables du dommage qui lui aurait été causé.

C/ L'exposant s'assurera en R.C. contre tout dégâts qu'il pourrait occasionner à l'organisateur ou à tout tiers. L'exposant devra pouvoir produire à l'organisateur, à sa demande, son contrat d'assurance R.C., et la preuve du paiement de la prime afférente à cette police. L'exposant déclare expressément et sans réserves renoncer à tous recours contre l'organisateur en cas de dommage causé à un tiers.

D/ L'exposant déclare renoncer sans réserves à tous recours contre l'organisateur en vertu des articles 1386 et 1721 du-Code civil et de tous dommages causés, par cas fortuit, force majeure ou faute d'un tiers. Aucun recours ne pourra notamment être exercé contre l'organisateur en cas d'arrêt accidentel du chauffage, de la distribution d'eau chaude, du gaz, des eaux, de l'électricité, de l'ascenseur éventuel ou du monte-charge éventuel. En cas d'accident, l'exposant s'engage à en informer d'urgence l'organisateur. L'organisateur ne répondra du chômage ou du mauvais fonctionnement des services et appareils desservant les lieux loués que s'il est établi qu'en ayant été avisé, il n'a pas pris aussitôt que possible, toute mesure en son pouvoir pour y parer. L'exposant souffrira les réparations et améliorations nécessaires ou utiles dans les lieux loués et les autres dépendances de l'immeuble sans pouvoir réclamer à l'organisateur aucune indemnité quel qu'en soit la durée.

E/ En cas d'évacuation générale, l'exposant se conformera aux directives de l'organisateur, des pompiers et, le cas échéant, de celui, celle ou ceux ayant organisé la manifestation (autres, que « l'organisateur » au sens du contrat de location).

Art. 7 - Remballage :

Dans l'hypothèse où l'exposant n'aurait pas libéré son emplacement à l'expiration du contrat de location, l'organisateur sera en droit de le faire expulser, lui, les siens, et tous ceux qui seraient sur les lieux, et à faire évacuer les meubles et effets mobiliers qui s'y trouveraient; dans ce cas, l'exposant sera tenu de payer à l'organisateur, sur présentation de la facture, les frais ainsi occasionnés; il lui sera également redevable d'une indemnité 125 € (cent vingt-cinq euro) par jour de retard de libération des lieux. L'exposant renonce d'ores et déjà à tout recours contre l'organisateur en cas de dommage cause du fait de l'évacuation ou du déplacement de ces objets ou effets-mobiliers.

Art. 8 - Electricité :

L'organisateur se réserve le droit d'interdire tout branchement qui ne serait conforme à la législation et à la réglementation sur les installations électriques. L'exposant sera tenu de se conformer aux normes existant en matière d'éclairage électrique.

Art. 9 Compétence :

En cas de litige les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles seront seuls compétents.

Art. 10 - Dépens

En cas de litige tous droits et amendes qui pourraient résulter des présentes seront supportés par la partie succombante.